

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 105 (1969)
Heft: 28

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

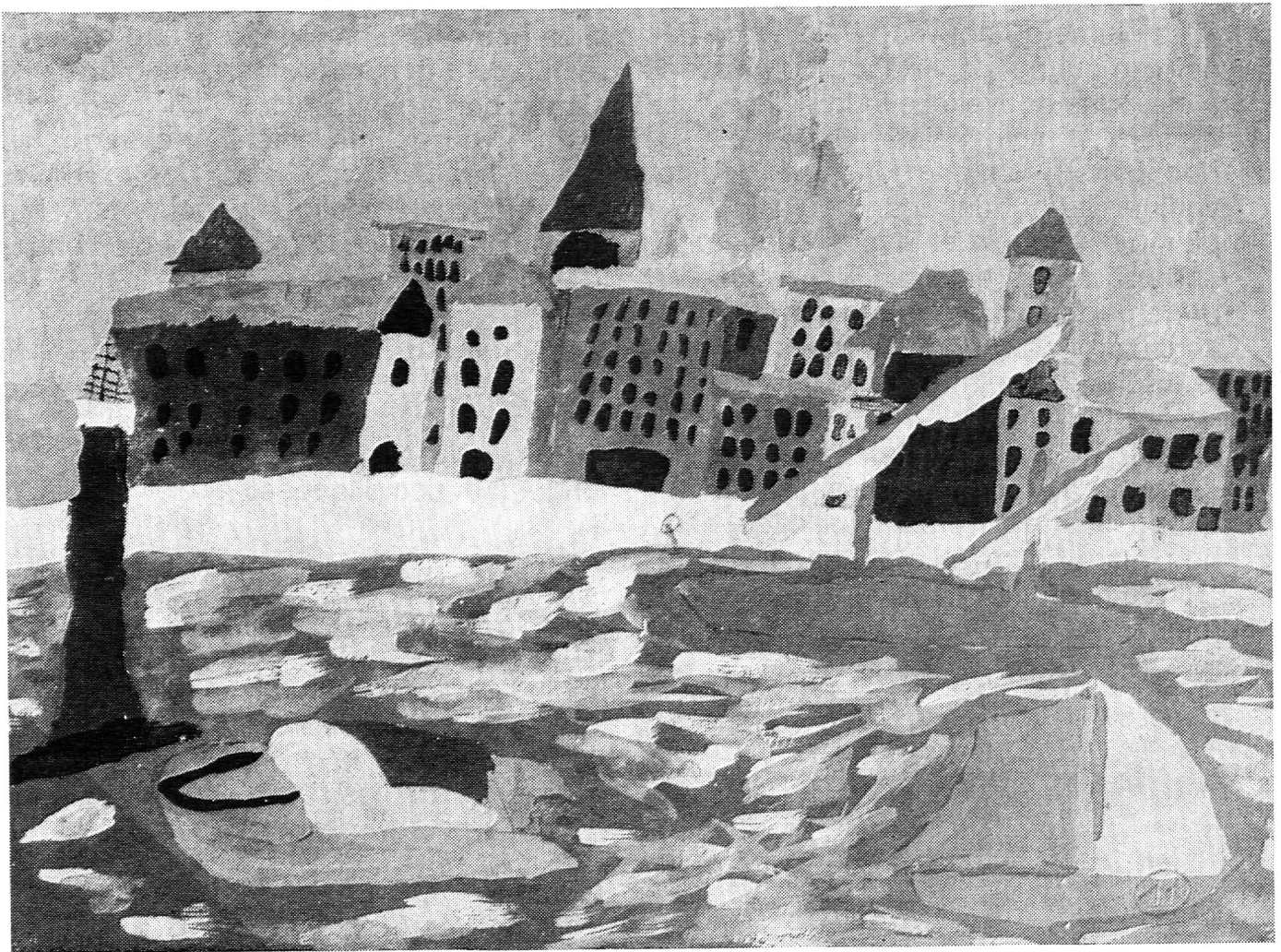
396
28

Montreux, le 19 septembre 1969

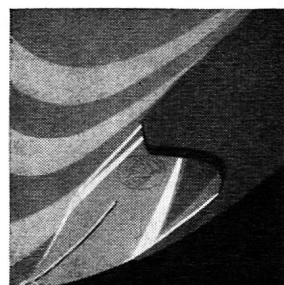
Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif



L'écriture scolaire suisse exige une plume résistante et néanmoins très souple.



Le nouveau Pelikano en a une!

■ La plume du nouveau Pelikano a des pointes qui ne s'écartent plus. Grâce à sa forme nouvelle, elle fait elle-même ressort. La main maladroite des débutants rencontre donc la résistance voulue. Et pourtant cette nouvelle plume est souple et favorise donc une écriture déliée, enlevée. **Elle répond donc parfaitement aux exigences de l'enseignement de l'écriture selon la méthode scolaire suisse.**

■ Cette nouvelle plume conserve sa forme d'origine même après un long usage. Même durement sollicitée, elle ne s'élargit pas. Voilà qui est particulièrement important pour des pointes fines.

■ La nouvelle plume du Pelikano se remplace à la manière de celle d'un simple porte-plume; vous pourrez donc le faire vous-même, aisément et vite.

■ Un nouveau plastique spécial, absolument antichoc et incassable, rend le Pelikano plus solide encore.

■ Le nouveau Pelikano se compose de quatre pièces seulement, qui se remplacent très simplement. Aussi ne nécessite-t-il jamais de réparations longues et compliquées.

Pelikano

le plus parfait qui ait jamais existé!



Editorial

Finalité de l'éducation

On en a discuté pendant nos études, sans trop y croire, sans aller au fond des choses. Et puis on y a repensé. De loin en loin. On en a reparlé parfois. Entre collègues. Avec des amis. On sait que ça existe et c'est rassurant. Mais on n'a pas le temps d'y songer. Ce qui compte c'est ce que je dois faire aujourd'hui, puis demain. Il faut que mes gosses écrivent chariot avec un r, qu'ils comptent juste, qu'ils sachent que New York n'est pas au Kamchatka et que la circonférence d'un cercle se calcule...

Alors la finalité de l'éducation... D'autres y ont pensé pour moi. C'est acquis. C'est connu une fois pour toutes.

Et pourtant, de temps en temps, parce que je suis plus fatigué, ou plus mécontent, ou plus rêveur... Ce que je fais, ça les conduit où ces « mômes » ?

Pris dans le tourbillon de la vie, dans l'engrenage du système, nous n'avons plus loisir de redéfinir notre rôle, de justifier notre attitude pédagogique autrement qu'à travers un certain nombre d'habitudes et de pensées toutes faites, de nous valoriser nous-mêmes par une vision claire des objectifs lointains à la poursuite desquels nous avons mission de contribuer.

Dans sa session de juin dernier, le syndicat national des instituteurs français a redéfini les grandes lignes de son action pédagogique en ces termes :

- L'action de l'éducateur doit se fonder sur le respect absolu de l'enfant ;
- la préparation de l'enfant et de l'adolescent à la vie et en particulier à la vie professionnelle ne devrait ni limiter la formation de l'homme, ni sacrifier l'avenir des jeunes générations aux besoins à court terme de l'économie ;
- les mutations de la société font apparaître le besoin d'une culture indépendante de la profession où l'individu puisse trouver, dans le cadre de ses loisirs, un équilibre et un accomplissement personnel ;
- les stades successifs des études doivent concourir à une même éducation harmonieuse et complète visant à former des hommes libres, conscients de leur dignité et de leur valeur, capables de juger et de se déterminer, de comprendre le monde pour en dominer l'évolution ;
- l'initiation à la vie économique et sociale doit faire partie de l'éducation première dispensée à tous au même titre qu'un apprentissage de la vie civique, de la vie collective afin de développer simultanément chez le futur citoyen le sentiment de son autonomie et le sens de sa responsabilité ;
- envisager pour chacun le niveau le plus élevé et le maintenir, c'est moins donner un savoir vite dépassé que mettre en valeur les aptitudes, préparer les acquisitions ultérieures, susciter la réflexion et l'esprit de recherche, donner à l'individu le goût et les moyens de continuer à se cultiver.

Dans cette perspective, les techniques pédagogiques — dont le maître doit pouvoir user en toute liberté — ne sont que des « moyens ». Leur mise en œuvre ne peut, à elle seule, modifier fondamentalement le système scolaire.

Pour le S.N.I., une conception véritablement nouvelle de l'éducation implique :

- Une conception globale de l'éducation qui, envisageant l'enfant plus que l'élève, ne sépare pas le temps de travail et le temps de loisir, établit une harmonie, une continuité efficace, une solidarité entre les diverses activités d'une part, les stades successifs de la scolarité d'autre part ;
- des structures nouvelles, sans barrages ni cloisons, rendant possible une observation continue, une orientation positive centrée sur l'enfant, un enseignement de masse donné au bénéfice de tous en offrant à chacun la voie où il aura les meilleures chances de s'épanouir ;
- un contenu de l'enseignement adapté :
 - aux possibilités réelles des enfants aux divers stades de maturité ;
 - aux conditions nouvelles créées par l'existence d'autres sources d'information que l'école et l'influence des moyens de communication de masse ;
 - aux progrès des sciences, notamment dans les domaines de la biologie et des sciences humaines ;
- des moyens de formation et de perfectionnement pour tous les maîtres ;
- des conditions éducatives permettant d'apporter à chacun l'aide spéciale dont il a besoin pour s'épanouir :
 - a) une organisation fonctionnelle de l'école, conçue en vue d'un rôle social élargi, tenant compte de la durée totale de présence de l'enfant, respectant un rythme accordé aux exigences biologiques par un équilibre harmonieux entre les périodes de travail et de repos dans la journée, la semaine, l'année ;
 - b) une équipe éducative, animée par le maître ou le professeur principal, travaillant en liaison étroite avec les parents et les élèves.

Dès le départ, il faut tout faire, tout mettre en œuvre pour ne pas placer un enfant dans une situation d'échec, ne pas attendre qu'un retard soit enregistré, constaté pour prendre les mesures qui s'imposent, il faut « éduquer, adapter » avant de songer à « rééduquer » et à « rattraper ».

Vaines redites diront les uns. Encore des mots...

Il est pourtant remarquable de voir une association aux préoccupations nettement politisées se soucier, dans une période difficile, de préciser son idéal en matière d'éducation.

R. H.

comité central

Centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation

Nomination d'un directeur-adjoint

Le Centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation, dont le siège est à Genève (Palais Wilson), a été créé en juin 1961, conjointement par la Confédération et la Conférence suisse des chefs de Départements cantonaux de l'instruction publique. Cette institution, à la fois fédérale et intercantonale, a pour mission essentielle :

- de renseigner les services suisses et étrangers sur les questions relatives à l'enseignement et à l'éducation en Suisse ;
- de coordonner les renseignements fournis lorsque plusieurs institutions sont concernées ;
- d'étudier les actes législatifs et les publications actuelles sur l'instruction publique suisse.

Il en résulte pour son directeur, M. Eugène Egger, une série de tâches importantes, dont on se fera une idée plus précise par l'énumération que voici :

- organiser le service d'information et les visites des personnalités étrangères spécialisées dans le domaine de l'enseignement ;
- prendre contact avec les centres étrangers d'information pédagogique ;
- assurer le secrétariat de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique et de la plupart des commissions de cette conférence (Commission pour la collaboration intercantonale en matière d'enseignement, Commission de l'enseignement secondaire, etc.).

Il s'y ajoute nombre de fonctions à assumer, telles que membre de la Commission nationale suisse pour l'Unesco, membre de la Commission fédérale de maturité, membre du Comité européen pour les questions pédagogiques, délégué au Comité de l'enseignement général et technique du Conseil de l'Europe, membre du comité chargé de préparer les conférences des ministres européens de l'éducation, et enfin professeur de pédagogie comparée et d'histoire de l'éducation à l'Institut des sciences de l'éducation de l'Université de Genève.

On ne s'étonnera pas, dans ces conditions, qu'on ait éprouvé le besoin d'adjoindre au directeur du Centre un collaborateur à même de le seconder, voire de le remplacer, dans l'accomplissement de certaines de ses tâches. M. Egger était Saint-Gallois et de formation littéraire, on a jugé souhaitable de chercher, pour occuper le nouveau poste prévu un Romand de formation scientifique, très soucieux des questions pédagogiques. C'est ainsi qu'il a été fait appel, au titre de directeur-adjoint du Centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation, à M. Emile Blanc, actuellement recteur du Gymnase français de Bienne.

Né le 8 mars 1920, originaire de Corbières et Fribourg, M. Emile Blanc a fait ses études aux Universités de Grenoble, Lausanne, Fribourg et Genève. Licencié ès sciences en 1946, il devenait docteur ès sciences mathématiques (avec mention « summa cum laude ») en 1950. Bénéficiaire d'une bourse du « Fonds national suisse de la recherche scientifique », il poursuivait, de 1956 à 1958, ses études et recherches aux Universités de Cambridge et de Paris. Tout cela ne

l'empêcha pas d'entrer tôt dans la carrière de l'enseignement, puisqu'il professa, dès 1943 et pendant deux ans, à l'Ecole nouvelle de Chailly/Lausanne, pour passer ensuite onze années au Collège cantonal Saint-Michel de Fribourg — non sans assurer, parallèlement, durant trois ans (1944-1947), des cours au Technicum cantonal de Fribourg. Après ses séjours à Cambridge et Paris, il était nommé, en 1958, professeur au Gymnase français de Bienne. Au cours de toute cette période, il ne se voua toutefois pas seulement à l'enseignement, mais assumait un certain nombre de responsabilités : c'est ainsi que, de 1950 à 1956, il fut membre du Conseil supérieur du Collège Saint-Michel et responsable de la section scientifique, et que, professeur à Bienne, il se vit confier en 1963 la direction du Centre cantonal d'information mathématique (le premier centre de ce genre à avoir été créé en Suisse), avant d'accéder en 1965 à la charge de recteur du Gymnase français de Bienne (où il eut à faire face à de difficiles problèmes d'organisation et de coordination, puisque au cours de ces quatre dernières années, l'effectif des élèves a augmenté de 50 %).

A elles seules, la formation de M. Blanc et son expérience dans le domaine de l'enseignement suffiraient à expliquer sa désignation au poste de directeur-adjoint qu'il occupera dès le 1^{er} octobre 1969. Mais il est un autre aspect de ses préoccupations qu'il faut considérer comme significatif de l'orientation que prendra son activité dans le cadre du Centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation : c'est la coordination. Très tôt persuadé de la nécessité d'une évolution dans ce sens, M. Emile Blanc ne s'est pas contenté d'affirmer théoriquement sa conviction ; il a agi partout où il a pu pour lui donner des occasions de se concrétiser. On en jugera par ces exemples, qui s'étendent du plan cantonal au plan international :

- *sur le plan cantonal* : passage de l'école secondaire au gymnase (collèges de branches, conférences des directeurs d'écoles et de l'inspecteur, organisation de colloques réunissant des maîtres secondaires et des maîtres de gymnase) ; coordination des plans d'études des gymnases dans le cadre de la Conférence des recteurs bernois ; coordination de l'enseignement moderne des mathématiques de l'école primaire à l'université ;
- *sur le plan romand* : élaboration d'un programme romand de mathématiques pour les six années précédant la maturité (au sein de la Commission romande de mathématique) ; participation à l'harmonisation des enseignements des autres disciplines (au sein de la Conférence des directeurs de gymnases romands) ; organisation de colloques, de conférences et de journées d'études (à Bienne et Macolin, comme directeur du CIM), pour moderniser l'enseignement des mathématiques dans les écoles secondaires et moyennes supérieures ;
- *sur le plan suisse* : dans le cadre de la Société suisse des professeurs de mathématiques et de physique (dès 1949) et comme membre de la Société mathématique suisse (dès 1950) ;
- *sur le plan international* : comme membre étranger de l'Association des professeurs de mathématiques de France et de la Société belge des professeurs de mathématiques ; comme participant au « Colloque international sur la réforme et la coordination des enseignements de mathématiques et de physique » (tenu à Lausanne, du 16 au 20 janvier 1967, sous les auspices de l'Unesco, à l'initiative

de *Dialectica* et avec la collaboration de la Commission internationale de l'enseignement mathématique); comme représentant de la Suisse à la réunion d'experts de l'Institut de pédagogie de l'Unesco, à Hambourg, du 20 au 27 octobre 1968 (publication sur la « Formation continue de l'enseignement de la mathématique » par les 18 représentants de 16 pays).

L'appel qui lui a été adressé répond entièrement aux mérites personnels, aux compétences et aux intérêts pédagogiques de M. Emile Blanc; ses amis et ses collègues de Bienne, du Jura et de Suisse romande en sont heureux pour lui et l'en félicitent. Mais sa nomination, on vient de le voir, ouvre aussi des perspectives nouvelles et permet beaucoup d'espoirs dans un domaine de préoccupations scolaires où il devient toujours plus important de développer l'information mutuelle; et c'est ici l'ensemble des enseignants de Suisse qui en bénéficiera.

SLZ 21.8.69.

Francis Bourquin.

Echange de correspondance

Instituteur français cherche pour ses élèves de 8 à 10 ans classe de Suisse française disposée à correspondre.

Offres à André Pulfer, 1802 Corseaux.



Les élèves aiment manger au restaurant

Une course d'école est encore plus belle si elle comprend un repas en commun dans un restaurant sympathique.

Après le grand air, les enfants aiment pouvoir se reposer et faire un bon repas à une table accueillante et dans une salle où ils sont à l'aise.

Les restaurants DSR vous offrent toujours une cuisine simple mais savoureuse, à **des prix DSR**. Et, bien sûr, une quantité de jus de fruits et d'eaux minérales, **source de santé pour tous**.

Mettez DSR à votre programme. Notre secrétariat, à Morges, 23 rue Centrale, vous renseignera sur nos conditions avantageuses.

Organisez vos
**CAMPS
DE SKI**
à Bruson/VS
(Vallée de Bagnes)

« VALBORD »

Nouvel hébergement pour la jeunesse.

50 lits — tout confort, magnifiques pistes de ski, plusieurs remontées mécaniques, conditions avantageuses.

Tous renseignements par
SIX-BLANC SA, case 7
2022 Bevaix/NE
Tél. (038) 6 67 77

La bonne adresse
pour vos meubles



Choix
de 200 mobiliers
du simple
au luxe

1000 meubles divers



AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités
depuis 15 fr. par mois

EUREKA !

est le thème du somptueux et joyeux cortège de la **FÊTE DES VENDANGES** de Neuchâtel.

Soyez au rendez-vous le

5 OCTOBRE
à 15 heures

Renseignements et location :

ADEN, Maison du Tourisme, 2001 Neuchâtel



Tél. (038) 5 89 22

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. ☎ (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) au bulletinier: Pierre Gillard, route des Moines, 1844 Villeneuve.

Formation continue

1. Cours de langue italienne

Il n'est pas inutile de rappeler que le rapport SPV « Accueil des élèves étrangers » avait relevé la nécessité de donner aux maîtres quelques notions d'italien, afin de faciliter l'intégration, dans nos classes, des élèves parlant cette langue.

Le premier cours organisé par la SPV avec l'appui du département s'est déroulé avec un plein succès.

Le Comité central envisage donc de mettre sur pied un nouveau cours pour **débutants**, dès le début de novembre 1969.

2. Cours de dactylographie et de sténographie

Un certain nombre de localités ou de groupements scolaires ont introduit, dans leurs classes à options, l'enseignement de la correspondance commerciale, de la dactylographie et même de la sténographie. Or les professeurs de dactylographie et de sténographie sont rares. Pour remédier à cette pénurie, il y aurait lieu de former quelques maîtres et maîtresses primaires dans un cours spécial. Un certificat élémentaire autorisant l'enseignement des dites disciplines serait délivré au terme de cette formation.

Les membres de la SPV désireux de suivre un des cours mentionnés ci-dessus voudront bien s'annoncer au secrétariat SPV, **jusqu'au 10 octobre**.

Le CC.

Enseignement du calcul

(1^{re}, 2^e, 3^e années)

Permanence au collège de Floréal, à Lausanne, **vendredi 26 septembre 1969**, de 16 h. 30 à 18 h. 15.

Rectification AVMG

Concerne le lieu de la finale d'athlétisme 1969 : elle se déroulera sur les installations athlétiques de Vidy (nouveau stade), près de l'ancienne cave à bière de l'Expo 1964.

Société vaudoise de travail manuel

Utilisation des machines

La Société vaudoise de travail manuel scolaire, avec le concours de la CNA (SUVA), a mis sur pied, pendant les vacances d'automne, un **cours d'utilisation des machines**. Ce cours pratique, placé sous la direction de M. Leu, donnera à chaque participant l'occasion de se familiariser avec les machines et leur emploi judicieux. Il aura lieu les 21 et 22 octobre 1969, toute la journée, au collège de l'Elysée, à Lausanne. Comme ce cours, afin que chacun puisse s'exercer pratiquement, est limité à 8 inscriptions, il sera renouvelé les 23 et 24 octobre. Nul doute que tous les maîtres

de travaux manuels, et spécialement ceux qui préparent le brevet, voudront profiter de cette aubaine.

L'inscription au cours est fixée à 15 francs (fournitures comprises).

Seuls les 16 premiers inscrits seront acceptés. Le secrétaire de la SVTM : Paccaud Jean-Paul, 6, Rives-de-la-Morges, 1110 Morges, téléphone (021) 71 31 43, dès maintenant renseigne et recueille les noms.

J.-P. P.

Course d'orientation du Nord vaudois

Au nom de l'AVMG, les maîtres de gymnastique d'Yverdon organisent leur traditionnelle course d'orientation. Elle aura lieu le mercredi 1^{er} octobre (en cas de renvoi : 15 octobre) entre Cheseaux-Noréaz, Villars-Epeney, La Maugetta, route principale Yverdon-Yvonand.

Renseignements et inscriptions jusqu'au 20 septembre auprès de Michel Jaton, maître de gymnastique, 5, rue de la Plaine, 1400 Yverdon.

Home de vacances moderne à Travers (NE) à louer pour l'automne et l'hiver.

Peut être utilisé comme école. Skilift 500 personnes/h., longueur 700 m., dénivellation 170 m. Région idéale pour des courses à skis de longue distance. Le nouveau télésiège Buttes-Chasseron permet de skier de mi-décembre à fin mars.

Offres à : Robert Schlegel, 3007 Berne, case postale 159, téléphone (031) 58 22 36.

école
pédagogique
privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de **gouvernantes d'enfants, jardinières d'enfants et d'institutrices privées**
- **Préparation au diplôme intercantonal de français**

La directrice reçoit tous les jours de 11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous.

XI^e Séminaire d'automne de la SPV — 1969

Lundi 20, mardi 21 et mercredi 22 octobre 1969 : Crêt-Bérard - Puidoux - Chexbres - Lausanne.

1. Cours	Moniteurs	Dates
1. Mathématiques I	Mlle F. Waridel	du 20 au 22
2. Mathématiques II	Mlle A. Grain	du 20 au 21
3. Mathématiques III	M. R. Dyens	du 20 au 22
4. Flûte de bambou	Mme J. Gauthey	du 20 au 22
5. Enseignement programmé	Greti	du 20 au 22
6. Vannerie	M. V. Bron	du 20 au 22
7. Plein air	M. J. Lienhard	du 20 au 22
8. Activités manuelles (petits)	Mme M. Meylan	du 20 au 22
9. Peinture à l'email, feutrine	Mlle S. Bille	du 20 au 21
10. Explication de texte et littérature	M. P.-A. Jaccard	le 20
11. Enseignement ménager sur deux ans	Mlle E. Wuthrich	le 21
12. L'avenir professionnel des enfants déficients	AVEA	le 22
13. Dessin technique	M. E. Von Arx	du 20 au 22
14. Sciences pratiques	MM. J. Blanc et F. Rod	du 20 au 22
15. Comptabilité	M. A. Guignard	du 20 au 22

2. Programmes détaillés, voir « Educateur » N° 27 du 12 septembre 1969.

3. Soirée récréative : lundi 20 octobre, 20 h., Crêt-Bérard.
« Histoire de Lausanne », présentation audio-visuelle par la classe de M. Francis Manuel.

4. Inscriptions : au moyen du bulletin ci-dessous.

5. Tous renseignements au secrétariat SPV. A. Rochat, secrétaire central.

Bulletin d'inscription

A retourner au secrétariat SPV, 2, chemin des Allinges, 1006 Lausanne, tél. (021) 27 65 59, **avant le 27 septembre 1969.**

1. Inscription au cours N° _____ Titre _____

2. Interne * Externe * 3. Affiliation à la SPV : oui * non *
Affiliation à la SPR : oui * non *

4. Je verse le montant de Fr. _____ Je paierai le montant de Fr. _____
au CCP 10 - 2226 SPV * au début du séminaire *

5. Au cas où mon inscription ne pourrait être prise en considération (effectif complet, cours supprimé, etc.), je m'annonce pour
le cours N° _____ Titre _____

6. Cours 13, 14, 15 : j'enseigne actuellement dans une classe à options du type (évent. disciplines) _____

7. NOM : _____ PRÉNOM : _____

DOMICILE EXACT (lieu, rue et N° postal) : _____

N° de tél. : _____ Année de naissance : _____

Année de brevet : _____ Signature : _____

* Biffer ce qui ne convient pas.



Non, nous n'avons rien contre Anker. Mais nous critiquons le fait qu'actuellement, le matériel scolaire est encore souvent fabriqué comme à son époque: parcimonieusement. Produire par petites quantités, c'est irrationnel et cela coûte beaucoup trop cher. Aujourd'hui, chez iba, le matériel scolaire est acheté rationnellement et fabriqué rationnellement, en grandes séries. Chez iba, le matériel scolaire coûte, selon l'article, jusqu'à 20% moins cher qu'ailleurs. C'est-à-dire: vous en avez plus pour votre argent.

Où votre école commande-t-elle son matériel scolaire?



iba berne sa, matériel scolaire et de bureau
Schläflistrasse 17, 3000 Berne, tél. 031/41 27 55

Commission SPV - SVMS

RAPPORT SUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE MOYEN

Nous publions ci-après le rapport de la commission mixte SVMS - SPV sur la division « moyenne » de l'enseignement du deuxième degré, à aménager dans le cadre des nouvelles structures de l'école vaudoise.

Il peut paraître curieux qu'au moment où les experts du CREPS viennent de proposer à la commission consultative — donc au peuple vaudois — des projets d'allure révolutionnaire, les enseignants présentent des propositions basées sur l'étude effectuée en 1964 par une commission extraparlamentaire, dite Commission des 40.

Si les projets du CREPS aboutissent à des réalisations concrètes, ce que nous souhaitons vivement, il n'en reste pas moins qu'une longue période de préparation et de mise au point sera nécessaire. Les problèmes posés par l'existence parallèle des classes supérieures et des divisions générales des collèges demandent eux des solutions urgentes.

Le mérite du travail de nos collègues est précisément de proposer des solutions immédiatement applicables.

1. INTRODUCTION

Le présent rapport reprend et complète l'étude sur l'organisation de la division générale présentée à l'ensemble des enseignants vaudois en 1966. La première commission mixte ayant laissé plusieurs points en suspens, notamment la question de l'option « commerce », les comités SPV et SVMS ont chargé un nouveau groupe de poursuivre le travail et de proposer d'éventuels correctifs aux premières prises de position de nos sociétés.

Rappel des principes arrêtés en 1966

1. La division générale se situe au niveau secondaire.
2. La division générale doit permettre aux enfants qui la suivent de dominer leur formation ultérieure ; elle n'est pas une école professionnelle et ne tend donc pas à initier à des techniques commerciales, artisanales ou industrielles.
3. Les structures et les méthodes de l'enseignement secondaire traditionnel de type gymnasial ne conviennent pas aux élèves de division générale et doivent être modifiées. Il est donc indispensable d'envisager **un genre d'enseignement nouveau** et d'intégrer cet enseignement dans les structures nouvelles de l'école vaudoise.
4. Il n'y a plus de distinction entre classes supérieures et classes générales des collèges.
5. **Les élèves entrent dans la division générale à 12 ans**, après 4 ans d'école primaire et 2 ans de cycle d'orientation.
6. Les élèves de division générale doivent avoir **un nombre restreint de maîtres** : deux maîtres principaux — dont l'un aurait la responsabilité de la classe — assistés de spécialistes.

2. SITUATION ACTUELLE

La diversité des solutions appliquées en division générale dans les collèges secondaires hors Lausanne, l'absence de section commerciale dans les collèges lausannois, ainsi que l'existence parallèle des classes supérieures font ressortir un défaut de structure : l'absence d'une véritable école moyenne.

Ces constatations ont tout naturellement conduit notre commission à procéder à l'examen détaillé de la situation, telle qu'elle se présente dans le canton.

Notre étude porte sur les points suivants :

- A. L'enseignement en division générale des collèges lausannois.
- B. L'enseignement commercial dans le canton.
- C. L'enseignement dans les classes supérieures.

* * *

A. L'enseignement en division générale des collèges lausannois

Alors que les programmes gymnasiaux bénéficièrent de mises au point et de révisions, le plan d'études et les programmes de la division générale sont, aujourd'hui encore tels qu'ils furent jetés sur le papier en 1956-1958.

Dans ces conditions, comment s'étonner que les parents, malgré les conseils d'orientation, tentent de faire admettre leur enfant en division gymnasiale. Devant les objections des maîtres, ils renoncent volontiers à la section latine, mais demandent que leur enfant puisse tenter un essai en section scientifique ; la section langues modernes attire de moins en moins.

Avec ce système, la division générale, à Lausanne, passe pour être le refuge des déshérités de l'enseignement secondaire, et les sections de la division gymnasiale sont ainsi encombrées d'élèves malheureux parce qu'ils ne peuvent en dominer les difficultés.

On accuse les programmes (ils sont pléthoriques, c'est vrai), de tout le mal, mais la cause de l'échec découle de la nature sélective de notre organisation scolaire.

Le remède à rechercher est la mise en place d'une véritable école moyenne.

Le « programme des cours » des collèges secondaires prévoit, dès la 3^e année, une **division générale**. A l'exception de l'enseignement du français et de l'allemand, les programmes de cette 3^e année sont les mêmes que ceux de la division gymnasiale. Toutefois à Lausanne, comme le nombre des élèves le permet, des classes distinctes sont constituées dès le départ.

C'est en 4^e « G » que le caractère sélectif de la structure provoque les plus sérieuses difficultés. Les élèves qui échouent en division gymnasiale perturbent les classes générales qui deviennent à chaque fin de trimestre de plus en plus lourdes. La continuité de l'enseignement n'est plus assurée.

En 5^e et en 6^e « G », nous trouvons deux sections :

- l'une technique, dont les buts sont assez bien définis ;
- l'autre littéraire, qui est loin d'être au point, même sur le papier. Cette section littéraire est en effet une survivance anachronique, héritage d'un temps où le collège et l'école supérieure de jeunes filles étaient considérées comme les écoles de la classe aisée.

Aujourd'hui, les meilleurs élèves fréquentent la section culture générale du gymnase, mis à part quelques transfuges des sections latine et scientifique, sont des élèves sortant des sections commerciales des collèges « hors-Lausanne ».

Le classement des diplômes de culture générale, d'après l'origine scolaire des étudiants confirme nettement ce fait :

Origine	Réussites
Sections gymnasiales	90 %
Section « G » littéraires	50 %
Sections commerciales	80 %

B. L'enseignement commercial dans le canton

Une première remarque s'impose : tous les collèges du canton (Lausanne excepté) dispensent un enseignement commercial élémentaire dont la durée, les matières spécifiques et le nombre d'heures y relatif varient d'un établissement à l'autre.

Une enquête portant d'abord sur les structures, qui nous intéressent ici au premier chef, a été menée auprès des collèges suivants : Aigle, Montreux, Payerne, Rolle et Yverdon, tous comportant six années d'études. On remarquera que nous disposons d'un éventail type, puisque les catégories petit, moyen et grand collège y sont représentées.

On constatera aussi que l'expression « Division générale » n'est pas utilisée à Montreux et à Rolle, et cela nous paraît judicieux.

La section commerciale est ouverte à Rolle dès la IV^e déjà, avec, il est vrai, une coloration très faible puisqu'on y fait débiter seulement l'enseignement de la comptabilité.

Payerne et Yverdon ont une section commerciale comprenant deux années (V^e et VI^e).

A Montreux, pour des raisons d'effectif et de finalité professionnelle, on a groupé, à partir de la IV^e, les élèves qui ne sont ni en math.-sciences, ni en moderne, en une section dite « commerciale-technique » où les deux catégories d'élèves ont la comptabilité en IV^e et en V^e. La séparation intervient dès la VI^e où chacune des sections (commerciale ou technique) reçoit alors sa coloration particulière.

Aigle présente cette particularité d'avoir ouvert une section commerciale qui correspond exactement à la 2^e année de l'Ecole supérieure de commerce de Lausanne ; peuvent y avoir accès les élèves ayant réussi la V^e du collège, ceux venant des classes supérieures de l'enseignement primaire, voire encore des élèves, quelle que soit leur origine scolaire, ayant subi avec succès un examen d'admission.

La section commerciale des collèges est bien vivante et très appréciée ; elle comprend généralement les plus gros

effectifs en dernière année des collèges parce qu'elle donne un but et un sens à la vie scolaire pour beaucoup d'élèves.

Il est nécessaire de rappeler que pour un pays aussi industrialisé et commercialisé que le nôtre, un enseignement fondé sur les langues modernes et les branches économiques et commerciales assure une formation à la fois utile et intéressante.

Dans les collèges à effectif faible ou moyen, comme Aigle, Payerne ou Rolle, la section langues modernes n'existe pas. On lui a préféré la section commerciale où les langues modernes occupent, de toute façon, une place de choix et où les élèves reçoivent un début de formation professionnelle.

Enfin, nous pourrions ajouter que la section commerciale est aussi prégymnasiale puisqu'elle permet aux élèves qui l'ont fréquentée avec succès de continuer leurs études à l'Ecole supérieure de commerce afin d'y obtenir la maturité commerciale ou, à tout le moins, le diplôme d'études commerciales qui autorise son porteur à entrer de plain-pied dans le monde des affaires comme employé qualifié.

(A suivre)

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin : R. HUTIN, case postale N° 3
1211 Genève 2, Cornavin

Educateur : J.-P. ROCHAT, direction des écoles
primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :
SUISSE Fr. 21.- ; ÉTRANGER Fr. 25.-

genève

Tout article, tout communiqué concernant la rubrique genevoise doit être adressé au correspondant: Gilbert Meuwly, 39, Vidollet, 1202 Genève

TRIBUNE LIBRE

Après une nomination (suite)

Dans l'« Educateur » du 5 septembre, le comité de la SPG — par la plume du bulletinier — s'est cru obligé de féliciter Claude Schenkel de sa montée en grade, après quelques mois d'activité à la tête de notre association syndicale (?).

Nombreux sont pourtant les membres qui s'interrogent :
— Quels ont été les critères du DIP dans ce dernier choix parmi plusieurs candidats, dont un au moins possédait une licence ?

— Pourquoi une inscription continue-t-elle d'être ouverte avant chaque nouvelle nomination au poste d'inspecteur ou d'inspectrice, puisque les candidats ignorent chaque fois les qualifications requises au départ ?

Je profite de cette occasion pour dire à Maurice Béguin, inspecteur qui vient de prendre sa retraite, notre reconnaissance pour tout ce qu'il a apporté à l'école primaire et à ceux et celles qui ont eu le privilège de travailler avec lui. Un homme dans toute l'acception du terme. Merci, Béguin.

E. Fiorina.

neuchâtel

Course d'automne

Date : mardi 7 octobre.

Itinéraire : Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Montbenoit (visite de l'église et du cloître), lac de Saint-Point, source du Doubs, Le Pont (vitreaux de Bodjol et Schordcret), Marchairuz, Marchissy (tilleul), La Sarraz (visite du château), Vallorbe, source de l'Orbe, Sainte-Croix (voie romaine), Fleurier, Le Locle, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel.

Prix (car, entrées au cloître et au château) : de Neuchâtel Fr. 26.50 ; de La Chaux-de-Fonds : Fr. 24.30 ; du Locle : Fr. 23.30.

Inscriptions : jusqu'au 1^{er} octobre, demander le bulletin d'inscription en circulaire détachée à **Willy Guyot, 40, rue Georges-Perrenoud, 2400 Le Locle.**

Enquête sur les programmes d'arithmétique, de géométrie et de calcul oral (5^e année primaire)

1. Manuels

Pensez-vous que le manuel Bonny, Bütikofer puisse encore être utilisable pour certains exercices ?

oui :	85 %
non :	10 %
indécis :	5 %

Feuilles polycopiées

Lors des conférences officielles de printemps (1968), des feuilles polycopiées vous ont été remises. Sujet : Introduction au système métrique.

Cette étude vous paraît-elle

complète :	10 %
suffisante :	28 %
incomplète :	30 %
indécis :	32 %

Souhaitez-vous d'autres études de ce genre, dans le cadre du programme d'arithmétique de 5^e année ?

oui :	70 %
non :	13 %
indécis :	17 %

2. Méthodes

Utilisez-vous la méthode actuelle (Bonny, Bütikofer) ?

oui :	73 %
non :	22 %
indécis :	5 %

3. Matière du programme d'arithmétique, de géométrie et de calcul oral

Le programme est

surchargé :	5 %
suffisant :	93 %
insuffisant :	0 %
indécis :	2 %

4. Matériel à disposition

Souhaitez-vous recevoir du matériel de classe complémentaire ?

oui :	70 %
non :	19 %
indécis :	11 %

Remarques générales

Dans son ensemble, le programme de mathématiques de 5^e année paraît être suffisant et ne devrait pas être chargé davantage. Certaines notions pourraient être avancées et étudiées en 4^e année déjà : « Monnaies », « Rectangle », « Carré », « Ajouter 9, 11 », « Soustraire 9, 11 ».

En revanche, seules les notions « Comptes de ménage » et « Notes » sont à renvoyer en 1^{re} MP, leur étude paraissant plus judicieuse à ce moment-là. Si le programme annuel apparaît comme normal en 5^e année, ce qui l'est moins, c'est d'avoir à travailler la presque totalité des notions du programme jusqu'au début décembre, date à laquelle ont lieu les épreuves de connaissances. On contraint le corps enseignant à faire du véritable « bachotage » en un temps extrêmement court, si l'on veut bien déduire les vacances d'été et les congés fréquents du premier trimestre. **Il semble absolument nécessaire que les autorités cantonales examinent rapidement et sérieusement cette anomalie qui provoque un vif mécontentement au sein du corps enseignant de 5^e année.**

Remarques particulières

Cf. point 1. Le manuel Bonny et Bütikofer jouit de la faveur évidente du corps enseignant (85 %) et plusieurs collègues expriment le vœu qu'il ne soit pas supprimé avant d'être en possession d'un manuel meilleur. Les feuilles polycopiées, remises lors de la conférence officielle de 1968, ont été diversement appréciées. Mais il semble tout de même que cette formule soit valable, les deux tiers des collègues souhaitant que d'autres études de ce genre soient mises à leur disposition.

Cf. point 4. Le 70 % des enseignants souhaitent recevoir du matériel de classe complémentaire, à savoir :

Equerres — compas — balances — doubles-mètres — jeux de capacités — matériel de pliage et de découpage — mi-carton de couleur — figures géométriques graduées — exercices de calcul (genre S. Guinchard) — fiches de calcul oral — problèmes de difficultés croissantes — papier transparent — papier millimétré.

L'enquête a encore porté sur l'acquisition par les élèves de 5^e année, en fin d'année, sur les notions suivantes. Elle a révélé qu'elles étaient acquises dans une proportion allant de

60 % à 98 %

Notions

Arithmétique

Tables de multiplication

Application aux dizaines (50×80)

Application aux centaines ($720 : 90$)

Numération jusqu'à 100 000

Multiples et sous-multiples du mètre

Multiples et sous-multiples du litre

Multiples et sous-multiples du gramme

La tonne, le quintal

Les monnaies

Numération décimale jusqu'aux millièmes

Fractions décimales (0,2 0,03 0,005)

Les 4 opérations avec des nombres décimaux à 3 décimales au maximum

Multiplication par 10, 100, 1000

Division par 10, 100, 1000

Preuve par 9 de la division et de la multiplication

Achat, vente, bénéfice, perte, prix de revient

Poids net, poids brut, tare
Comptes de ménage
Notes
Problèmes à résoudre par graphique
Réduction à l'unité
Problèmes avec solution

Géométrie

Le triangle rectangle
Le triangle isocèle
Le triangle équilatéral
Le triangle scalène
Le rectangle
Le losange
Le carré
Le trapèze rectangle
Le trapèze isocèle
Le trapèze quelconque
Le parallélogramme
La base
La hauteur
La diagonale
L'angle droit
L'angle aigu
L'angle obtus
Egalité des côtés des quadrilatères et des triangles (par pliage et découpage)
Egalité des angles des quadrilatères et des triangles (par pliage et découpage)
Les échelles simples (1 : 2 1 : 4 1 : 10)

Calcul oral

Addition et soustraction (jusqu'à 100 000)
Multiplication par 10, 100, 1000
Division par 10, 100, 1000
Multiplication par 5
Multiplication par 50
Multiplication par 25
Multiplication par 20
Ajouter 9
Ajouter 11
Soustraire 9
Soustraire 11

Enquête
Société pédagogique neuchâteloise
Commission pédagogique
Mai 1969

Enquête sur les programmes d'arithmétique, de géométrie et de calcul oral (1^{re} moderne-préprofessionnelle)

1. Manuels — Cours polycopiés

A. Cours symétrie axiale

bon :	69 %
mauvais :	6 %
incomplet :	19 %
indécis :	6 %

B. Cours symétrie centrale

bon :	56 %
mauvais :	22 %
incomplet :	19 %
indécis :	3 %

C. Livret d'exercices de calcul

bon :	38 %
mauvais :	9 %
incomplet :	50 %
indécis :	3 %

D. Manuel Humberstet, Bonny, Bütikofer

Ce manuel doit être

abandonné :	38 %
repris :	56 %
indécis :	6 %

E. Lors des conférences officielles de printemps 1968, des feuilles polycopiées vous ont été remises. Sujet : l'étude des surfaces. Cette étude vous paraît-elle :

complète :	16 %
suffisante :	25 %
incomplète :	31 %
indécis :	22 %

Souhaiteriez-vous d'autres études dans le domaine des mathématiques dans le cadre du programme de 1^{re} MP ?

oui :	53 %
non :	3 %
indécis :	46 %

F. Pour les élèves, je préfère, en ce qui concerne les mathématiques :

des manuels :	50 %
des fascicules :	22 %
des feuilles polycopiées :	44 %

2. Méthodes

A. Utilisez-vous les méthodes proposées lors des cours de perfectionnement

oui :	85 %
non :	9 %
indécis :	6 %

3. Matières du programme de mathématiques de 1^{re} MP

A. Le programme est :

suffisant :	41 %
insuffisant :	3 %
surchargé :	53 %
indécis :	3 %

B. Dans les conditions actuelles, avez-vous le temps de maintenir, par répétitions, les notions acquises à la fin de 5^e année.

oui :	15 %
non :	85 %

C. On parle de plus en plus de « mathématiques modernes » faisant intervenir la logique, les ensembles, les relations, les applications, les lois de composition, les structures de groupes, etc. Pensez-vous que notre programme doive être revu dans l'immédiat afin de tenir compte de cette « nouvelle façon » d'aborder les mathématiques.

oui :	47 %
non :	44 %
indécis :	9 %

4. Matériel à disposition

A. Souhaiteriez-vous recevoir du matériel de classe complémentaire ?

oui :	47 %
non :	41 %
indécis :	12 %

Remarques générales

Le nombre de formules rentrées dans les délais constitue une preuve de l'intérêt du corps enseignant au travail de la commission pédagogique, à la forme qu'elle lui a donnée.

Manuels-cours photocopiés

- Si le cours de symétrie centrale est jugé satisfaisant et celui de symétrie axiale bon, bien qu'ils ne constituent pas des ouvrages de référence à la portée des enfants, il n'en va pas de même du livret de calcul qui semble, aux yeux du corps enseignant, être incomplet. (Les conférences officielles du printemps 1969 auront peut-être apporté le complément indispensable.)
- Le manuel Humberset, Bonny, Bütikofer est encore très utile. Plusieurs collègues souhaitent qu'il soit maintenu jusqu'à la venue d'un ouvrage peut-être mieux adapté aux exigences du programme.
- Les documents remis lors des conférences officielles du printemps 1968 (sujet : l'étude des surfaces) sont considérés comme suffisants. Mais ils paraissent incomplets et laissent bien des enseignants sans opinion, le temps leur ayant manqué pour appliquer ce qu'ils suggéraient.
- D'autres études de ce genre sont tout de même souhaitées, en particulier dans les domaines de la symétrie centrale, des graphiques, des fractions et des échelles.
- Manuels et feuilles photocopiées se partagent la faveur du corps enseignant pour les documents des élèves.

Méthodes

- Les collègues ont admis et utilisent les méthodes proposées lors des cours de perfectionnement.

Matière du programme de mathématiques de 1^{re} MP

- Le programme est jugé surchargé.
- Pour certains, c'est l'accumulation des matières à étudier dans le domaine des mathématiques qui provoque cette surcharge alors que d'autres jugent certaines notions inaccessibles à nos élèves ou introduits prématurément. Dans les deux cas, on verrait volontiers l'étude des sujets suivants repoussée : inégalités, approximations, graphiques, cadastre.
- 87 % des collègues n'ont pas le temps, dans les circonstances présentes, de maintenir les notions acquises à la fin de la 5^e année et expriment leur profond regret. **C'est une situation anormale qui devrait inciter les autorités compétentes à repenser le programme et surtout à le décharger.**
- La notion de « mathématiques modernes » et son introduction dans nos programmes font apparaître des réactions très diverses. Bien des collègues semblent ne pas savoir exactement ce que recouvrent ces termes ou ne pas être préparés à cette façon d'aborder les mathématiques.

Notions acquises à l'entrée en 1^{re} MP

Si presque toutes les notions considérées au cycle primaire paraissent, pour les collègues de 5^e année, pouvoir être acquises dans une proportion de 60 à 98 %, l'opinion des maîtres de 1^{re} MP diffère, en particulier pour la géométrie.

Cela peut s'expliquer par le fait que les élèves restant en 1^{re} MP sont ceux qui souvent ont eu de la peine à acquérir les cas quelque peu compliqués des années précédentes.

Les matières suivantes qui, en principe, devraient être acquises à la fin du cycle primaire ne le seraient que dans une faible proportion selon les maîtres de 1^{re} MP. (Voir pourcentages sur l'annexe).

Arithmétique

- La table de multiplication (y compris 11 - 12 - 15), avec application aux dizaines et aux centimes.
- La numérotation décimale jusqu'aux millièmes.
- Les quatre opérations avec des nombres décimaux à trois décimales au maximum.
- La mesure du temps.
- La notion de prix de revient.
- La réduction à l'unité.

Géométrie

- Les notions de base et de diagonale.
- Les notions de droites perpendiculaires, horizontales, obliques, parallèles.
- Le losange.
- Le parallélogramme.
- La notion d'échelle.

Calcul oral

- La multiplication par 5, 50, 25, 20. Quant aux autres notions, elles seraient acquises dans une proportion variant de 50 à 75 %.
- On voit donc combien il serait appréciable de disposer de plus de temps pour maintenir les acquisitions de base du cycle primaire.

Matériel à disposition

- A l'exception des classeurs que l'on désirerait plus épais, le matériel dont disposent les maîtres et élèves semble satisfaisant. Des règles de 50 cm., des modèles de graphiques et des vitraux de surfaces rendraient de précieux services.

Annexe

Notions réellement acquises à l'entrée en 1^{re} MP afin de permettre d'établir une limite précise de chaque programme :

Arithmétique

- La table de multiplication (y compris 11 - 12 - 15) avec application aux dizaines et aux centimes 41 %
- La numération jusqu'à 100 000 65 %
- La numération décimale jusqu'aux millièmes 44 %
- Les quatre opérations avec des nombres décimaux à trois décimales au maximum 47 %
- La preuve par 9 de la multiplication et de la division 66 %
- Les mesures de longueur, avec leurs multiples et leurs sous-multiples 63 %
- Les mesures de capacité, avec leurs multiples et leurs sous-multiples 59 %
- Les mesures de poids, avec leurs multiples et leurs sous-multiples 50 %
- Les multiples et les sous-multiples du franc 75 %
- La mesure du temps 34 %
- Les notions de comptabilité suivantes :

achat	69 %
vente	69 %
tare	53 %
poids net	53 %
poids brut	50 %
prix de revient	34 %
bénéfice	59 %
gain	53 %
perte	50 %
dépense	66 %
recette	59 %
économie	50 %
- La réduction à l'unité 31 %

Géométrie

— Les notions de longueur	75 %
largeur	75 %
hauteur	50 %
base	41 %
diagonale	34 %
— Les droites perpendiculaires	34 %
horizontales	47 %
verticales	50 %
obliques	38 %
parallèles	28 %
— Le carré (nom des dimensions, découverte des côtés et des angles égaux par pliage)	63 %
— Le rectangle	63 %
— Le losange	31 %
— Le parallélogramme	31 %
— Les triangles	50 %
— La notion d'échelle	41 %

Calcul oral

— L'addition et la soustraction jusqu'à 1000	63 %
— La multiplication et la division par 10, 100, 1000	66 %
— La multiplication par 5, 25, 20	47 %

Enquête
Société pédagogique neuchâteloise
Commission pédagogique
Mai 1969

C
I
T
O

DE NOUVEAUX MODÈLES !

Duplicateur scolaire à alcool
Duplicateur à encre et stencils (dès 430 francs)
Machines à adresser et coupe-papier
Photocopie à révélateur (pour livres !)
Photocopie à sec pour rétro-projecteur
Conditions très intéressantes sur matériel-accessoires.

Tout du SPÉCIALISTE UNIQUEMENT !

Echanges — reprises de toutes marques

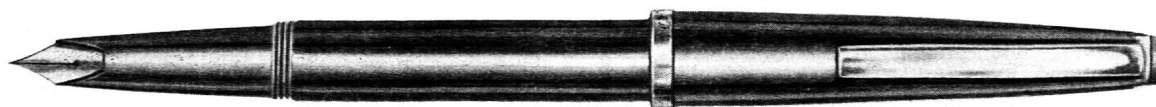
Pierre Emery-Fink, agence romande & dépôt à 1066 EPALINGES/Lausanne
Tél. (021) 32 64 02

imprimerie

Vos imprimés seront exécutés avec goût

**corbaz sa
montreux**

8 bonnes raisons de choisir le nouveau stylo-écolier ALPHA. Lesquelles sont les plus décisives pour vous ?

**Bec en or 14 cts**

Souple et flexible avec pointe polie en Osmi-Iridium. Glisse facilement et sûrement. Se laisse guider sans peine par n'importe quelle main d'écolier. Ecriture régulière et belle.

Garantie scolaire

(10 ans) pour chaque bec en or !

Corps résistant aux chocs. Capuchon à vis fermant hermétiquement avec clip vissé de l'intérieur (ne peut pas être dévissé de l'extérieur).

A choix: soit remplissage à piston économique ou celui, propre et pratique par cartouche.

Canal capillaire garantissant un écoulement régulier de l'encre.

Vis directe munie d'un bouton de forme carrée, facile à tourner (pour les modèles à piston).

Le bec juste pour chaque main (9 types différents).

L'instituteur lui-même peut remplacer les pièces rapidement et à bon marché.



**L'écolier écrit mieux
avec le nouvel ALPHA**

Il existe 8 modèles différents ALPHA, de Fr. 15.50 jusqu'à Fr. 5.50. En vente aussi à la papeterie. Pour plus de détails consultez la documentation scolaire ALPHA. Vous y trouverez aussi une carte de commande pour des porte-plumes à l'essai.

**PLUMOR S.A., 9000 St-Gall
Tigerbergstrasse 2**

BON. Vous recevrez gratuitement et sans engagement la documentation scolaire complète ALPHA. Envoyez donc ce bon à notre adresse ci-dessus !

Nom de l'instituteur _____

Ecole _____

Rue _____

No postal / localité _____

jura bernois

Après avoir publié dans le No 26 du 5 septembre 1969 le projet de décret cantonal sur la formation continue, nous reproduisons ci-dessous le commentaire relatif au projet de décret présenté par le Comité cantonal SEB. (Réd.)

Commentaire relatif au projet de décret concernant la formation continue du corps enseignant

ad art. premier

Le CC SEB est un partisan résolu d'une **solution libérale**, car :

- a) le **sens des responsabilités** d'un enseignant digne de sa mission s'étend également à la nécessité d'une sérieuse formation continue. Individuellement et collectivement, les enseignants ont toujours été très actifs dans ce domaine. Aujourd'hui, il ne s'agit que de soutenir et de coordonner ces efforts.
- b) le **corps enseignant est lui-même en état** d'organiser son perfectionnement, de former, dans une large mesure, des chefs de cours et, en tout cas, de les choisir.

Objection : Ceux qui en auraient le plus grand besoin, les natures flegmatiques ou sujettes à l'immobilisme, ne participeront guère à un perfectionnement entièrement libre.

Réponse : Devant un choix riche et alléchant d'occasions de se perfectionner à des conditions favorables, la **grande majorité du corps enseignant ne se fera pas prier**. La minorité des immobilistes, des timides ou des paresseux se fera bientôt remarquer par son absentéisme. Lors de postulations, les attestations de cours joueront un rôle toujours plus important et leur absence constituera un handicap. Même des maîtres bien établis dans leur commune ressentiront au moins une **pression morale** s'ils ne suivent jamais de cours. **Jusqu'à preuve du contraire, le comité cantonal ne croit pas que d'autres moyens de pression soient nécessaires.** Prévoir un système obligatoire dépassant le cadre observé jusqu'ici par les autorités équivaldrait à un **acte de méfiance** de portée générale que le corps enseignant ne mérite pas.

Un système riche, mais libéral en matière de perfectionnement attirera des candidats intéressants à notre profession et les invitera à lui rester fidèles, tandis qu'un régime autoritaire rebuttera surtout ceux qui ont le plus le sens de l'initiative, donc les plus précieux.

Quant à la **qualité des cours**, les exigences devront être parfois plus élevées que par le passé, y compris les cours obligatoires prévus à l'alinéa 2. Il faudra **préparer systématiquement des chefs de cours**.

L'alinéa 2 relatif aux cours obligatoires, s'appuie sur la **pratique actuelle** de la Direction de l'instruction publique et sur les **assurances** que M. le conseiller d'Etat Moine a données à la SIB en 1966 avant la deuxième lecture de la loi sur la formation des instituteurs et institutrices. La seule **innovation** est de prévoir que la DIP ou un inspecteur peut confier l'organisation d'un cours d'introduction etc. à une section ou à une association régionale, tout en le déclarant obligatoire ; nous aurions là une possibilité, pour les autorités, de se décharger sur le plan administratif.

ad art. 2

Le **terme de formation continue** doit être pris dans un sens très large. Dans les cas d'espèce, il faudra parfois distinguer, mais sans tomber dans un utilitarisme mesquin, entre le perfectionnement professionnel et un simple intérêt personnel du maître, sans utilité directe pour sa classe. Le

maître a besoin d'impulsions de toute sorte pour se défendre contre la maladie professionnelle qui le menace : routine, marottes, manie d'avoir raison. Les rôles très divers que le maître est appelé à jouer en dehors de l'école, dans la communauté, exige également de lui qu'il s'intéresse vivement à bien des domaines.

Le **perfectionnement individuel** est aussi important que le perfectionnement collectif. Il sera nécessaire d'en tenir compte dans la **pratique des congés**.

ad art. 3

La catégorie des personnes ayant droit à des subventions doit être définie d'une manière très large. En font par exemple partie, à notre avis,

- a) à titre individuel tous les maîtres auxquels l'Etat verse le tout ou une partie de leur traitement (donc y compris le corps enseignant des écoles normales, de l'école cantonale, d'établissements entretenus ou reconnus par l'Etat, d'écoles professionnelles subordonnées également à l'OFIAMT) certaines distinctions sont possibles (par exemple mise en compte d'une subvention de la Confédération ou d'un autre employeur pour la formation continue) ;
- b) à titre collectif toute occasion de perfectionnement qui sert pour une bonne part à des maîtres (selon lit. a) et qui leur est destinée à cet effet. Les maîtres d'institutions privées doivent pouvoir participer à ces manifestations (en nombre raisonnable) sans que la subvention ne soit réduite.

L'art. 8 est réservé.

Il convient de rappeler ici le **soutien** que bien des **communes** ont apporté jusqu'ici au perfectionnement. Il y aurait des arguments sérieux pour défendre le principe que les communes sont **tenues** à une telle contribution ; mais ceci demanderait probablement une révision de la loi, un décret ne nous paraît guère suffire. Si par contre les autorités et les juristes voyaient la possibilité d'introduire une obligation dans le décret, nous en serions heureux.

Sinon, l'on pourrait au moins faire allusion à cette contribution des communes, ce qui pourrait servir de recommandation. Nous verrions par exemple un **alinéa 2** de l'art. 3, libellé de la manière suivante :

alinéa 2 : Les communes peuvent compléter jusqu'à concurrence des dépenses effectives les prestations que le canton alloue à un enseignant.

Ainsi, les maîtres pourraient se référer au décret pour motiver une requête auprès de la commune. Le texte proposé exclut en même temps tout abus.

ad art. 4

De nombreuses communes ont également soutenu sur le **plan de l'organisation** les efforts du corps enseignant. Ici également, on pourrait prévoir un **alinéa 2** :

alinéa 2 : Les communes participent aux mesures prévues à l'alinéa 1 (ou un texte analogue).

ad art. 5

Pour des raisons pratiques, le texte proposé remet des compétences plus larges aux **commissions de perfectionnement (compétence de décision** au lieu de droit de proposition).

Quant à la **représentation du corps enseignant**, la SIB fera des propositions en accord avec la Société de travail manuel et d'école active et d'autres groupes rattachés à la SIB.

Doivent être représentés :

- a) le degré supérieur (gymnase) ;
- b) l'école secondaire ;
- c) l'école primaire (degré supérieur, degré inférieur) ;
- d) les maîtresses d'ouvrage et ménagères ;
- e) les maîtresses froebeliennes ;
- f) év. les écoles professionnelles.

Le lien qui doit exister entre les deux commissions peut se concevoir de plusieurs manières, par exemple :

- a) il y a **une seule** commission cantonale qui se scinde en deux sous-commissions pour les deux régions linguistiques ;
- b) il y a **deux commissions** indépendantes, qui ont des **séances communes** (par exemple une fois par année) pour discuter de questions générales, par exemple sous la présidence de M. le directeur de l'instruction publique ;
- c) il y a **deux commissions** indépendantes dont **les bureaux siègent en commun** quand c'est nécessaire.

Nous pensons qu'il suffira d'une simple décision de la DIP pour fixer la grandeur, la composition et la méthode de travail de la commission (ou des commissions). On peut aussi prévoir un règlement du Conseil exécutif, s'il y a d'autres questions de détail à régler (directives pour le subventionnement, etc.).

ad art. 6

Centrale(s) de cours. Une conséquence logique de ce que nous avons dit au sujet de l'art. 1 sera que le **corps enseignant lui-même** organise et gère la ou les centrales de cours, sous sa propre responsabilité. L'art. 3, alinéa 1, litt. b permet à l'Etat de se charger néanmoins de la majeure partie des frais. Avantage supplémentaire : il n'est pas nécessaire de créer un nouveau poste de fonctionnaire de l'Etat.

Si contre notre attente cette solution ne devait pas donner satisfaction, l'Etat pourrait reprendre la centrale de cours à son propre compte, plus tard.

ad art. 7

Pas de remarques.

ad art. 8

L'ouverture très large que nous postulons souligne ce que les différentes catégories d'enseignants ont de commun et empêche en même temps toute exclusivité philosophique, religieuse ou sociale. Par contre, il est évident que rien n'empêchera de subventionner les cours réservés par exemple au corps enseignant d'un certain degré pour y traiter des questions de méthode, etc.

— La **coordination** scolaire sur le plan fédéral exige la coopération intercantonale pour le perfectionnement des maîtres. Voir aussi l'art. 9.

ad art. 9

La formule proposée permet de subventionner des cours qui ont lieu **en dehors du canton** de Berne (par exemple en Suisse romande), aussi bien par des prestations aux participants qu'aux organisateurs.

Quant à la participation éventuelle du canton aux frais de construction du Centre de rencontre et de cours du **Pâquier**, elle fera, le cas échéant, l'objet d'une décision séparée du Grand Conseil.

Accepté par le Comité cantonal par voie de circulation et mis au point par le Comité directeur dans sa séance du 6 août 1969.

Au nom du Comité directeur SIB

le président :

K. Vögeli

le secrétaire central :

M. Rychner

Section jurassienne de la SBMEN

Dans le N° 23 du 20.6.1969, nous avons publié de larges extraits de la conférence de M. Simon Kohler, directeur de l'IP du canton de Berne, consacré à l'école et la formation continue. L'essentiel des exposés de MM. Paul Fluckiger et Claude Favarger, professeurs aux Universités de Berne et Neuchâtel a également été relaté dans nos colonnes. Nous nous bornons donc à publier aujourd'hui le compte rendu des débats administratifs, dû à la plume de M^{lle} Rolande Amez. (Réd.)

Assemblée générale ordinaire

Mercredi 4 juin 1969, 9 h. 15, aula de l'Ecole secondaire de Moutier.

Présidence : M. B. Roten, maître secondaire à Moutier.

I. Partie administrative

1. Bienvenue

Présents : 140 membres et invités :

- M. R. Berdat, représentant le Conseil municipal de Moutier ;
- M. H. Liechti, inspecteur des Ecoles secondaires ;
- MM. E. Guéniat, J.-A. Tschoumy et L.-M. Suter, directeurs E.N. ;
- M. E. Blanc, directeur du gymnase de Bienne ;
- M. H. Gorgé, directeur de l'Ecole secondaire de Moutier ;
- M. M. Robert, correspondant de « La Tribune jurassienne » ;

Bienvenue en particulier aux **membres retraités** de la section.

Merci à M. H. Gorgé et à la Municipalité de Moutier pour les locaux mis à disposition.

Merci aux directeurs des Ecoles secondaires du Jura et à M. H. Liechti pour leur appui.

Le président donne la parole à M. R. Berdat, conseiller municipal, qui en quelques mots savoureux dit la joie de Moutier d'accueillir les membres de la SBMEM.

2. Procès-verbal 1968

Lu d'une voix ferme par le secrétaire P. Girardin, il est accepté.

3. Présentation du nouveau comité

- B. Roten, président ;
- A. Richon, vice-président ;
- R. Amez, secrétaire des procès-verbaux ;
- R. Rubin, caissier ;
- P. Girardin, secrétaire.

L'assemblée se lève pour honorer la mémoire de G. Montavon (membre du comité) de Moutier et de J.-P. Doriot de La Neuveville.

4. Mutations (Rapporteur : A. Richon)

Membres :	230
Décès :	2
Retraités :	1
Démisions :	2
Admissions :	20

5. Rapport présidentiel

Relevons ici les principaux passages du rapport présidentiel présenté par M. Bernard Roten :

« A l'occasion de l'assemblée générale 1968, à Delémont, vous nous avez fixé les deux buts principaux de nos activités pour notre première année de comité.

» Vous nous avez chargé, premièrement, de mettre sur pied une commission SBMEM pour la formation con-

tinue ; deuxièmement, vous avez déploré, également à l'unanimité des 42 membres présents, la participation restreinte du corps enseignant aux assemblées générales et avez proposé au nouveau comité d'en revoir la formule.

» Comme vous l'avez appris par nos journaux corporatifs, où nous avons tenu à vous mettre au courant tout au long de l'année de nos activités ; comme vous pouvez le constater dans cette salle aujourd'hui, vos ordres et vos souhaits ont été réalisés ; les deux buts que vous nous avez fixés, sont atteints.

» Le 1er novembre, une lettre de notre comité, adressée à nos antennes dans vos écoles et reprise par « l'Ecole bernoise » et l'« Educateur », demandait à tout enseignant de notre société désirant faire partie de la Commission SBMEM pour la formation continue de se faire connaître. Le nombre des réponses dépassa notre attente. Presque chaque directeur d'école tint à avoir un représentant dans cette importante commission.

» Un contact préalable nous permit de nous assurer la participation de notre ancien président de section, M. Jean-Pierre Moeckli, en tant que président de cette commission. La présence à ce poste de M. Moeckli, qui a lancé la question dans notre société et qui la connaît à fond était déjà de très bon augure.

» Ainsi, le 12 mars 1969, avait lieu, à Delémont, la séance constitutive de notre commission. Ici encore vous avez été largement informé de cette réunion par nos journaux.

» La nouvelle commission éprouva d'emblée le besoin de se scinder en deux pour étudier certains problèmes particuliers. Ainsi le groupe littéraire est dirigé par M. Jean Michel ; quant au groupe scientifique, c'est M. René Girardin qui en est le responsable.

» Nous attendons beaucoup des travaux de ces Messieurs et espérons pouvoir compter dans notre assemblée 1970 sur un rapport encourageant de son président.

» Votre souhait à tous de voir une assemblée 1969 d'un nouveau style a été réalisé, non sans un grand travail de votre comité.

» Tirant un enseignement positif de notre participation au dernier synode SEB du district de Moutier, assemblée joyeuse autant qu'utile à tout le corps enseignant d'un district, nous nous sommes demandés pourquoi l'assemblée générale SBMEM ne pourrait pas être aussi une joyeuse rencontre des maîtres aux écoles moyennes, seule occasion pour la plupart d'entre nous, de se rencontrer, de faire connaissance et d'échanger quelques mots et quelques expériences.

» Le comité espère que le programme de ce jour répondra à vos vœux. Il attend, d'autre part, dès aujourd'hui toutes vos suggestions pour l'organisation de votre assemblée générale 1970.

» Après le passé et le présent, c'est l'avenir qui nous préoccupe déjà. Constatant avec quelle ardeur nos sections jurassiennes SEB cherchent à mettre en pratique l'enseignement du Congrès SPJ de Moutier 1968, et à faire coller la vie à l'école, et l'école à la vie, en formant des petits cercles de travail autour d'une question ou d'un manuel quelque peu révolutionnaire, nous avons décidé de partir en campagne également pour un plus large échange de vues entre enseignants d'une même discipline. Ceci devrait permettre aux jeunes d'éviter quelques expériences inutiles sur le dos des élèves et aux aînés de se recréer et de trouver, au contact des nouveaux, une part de l'enthousiasme inconditionnel de leur jeunesse.

» Nous reprendrons, dans ce but, contact avec vous, dès l'automne, pour mettre sur pied une série de rencontres de maîtres d'une même branche, pour échanger leurs expériences et leurs soucis, leurs documents, peut-être.

» Pour clore, nous pouvons vous déclarer que nos projets

sont nombreux, autant dans le domaine pédagogique que dans le domaine social. Mais nous commençons seulement notre activité et avons besoin de savoir de vous, ce qui vous intéresse et vous préoccupe.

» Aucune idée qui nous parviendra, serait-ce le projet d'un rallye, d'un pique-nique ou de visites d'usines ne sera rejetée, si elle correspond au vœu d'un minimum de nos sociétaires.

» Nous gardons également contact avec notre comité cantonal qui, sous l'experte direction de M. René Liechti de Langenthal, veille sur nos intérêts sociaux et corporatifs particuliers.

Nous tenons encore, au nom de chacun, à exprimer de tout cœur à l'ancien comité — présidé avec compétence et dévouement par M. Jean-Pierre Moeckli — la reconnaissance du corps enseignant secondaire jurassien.

6. Rapport des comptes (Le caissier : R. Rubin)

Bilan au 26 mai 1969

En caisse	Fr. 60.10
Au CCP	670.80
Carnet d'épargne	1764.75
Total	<u>2495.65</u>
Passif	
Fortune nette	Fr. <u>2495.65</u>

Résultat d'exploitation

Période du 20 mai 1968 au 26 mai 1969

Fortune nette au 20 mai 1968	Fr. 2442.15
Fortune nette au 26 mai 1969	<u>2495.65</u>
Augmentation de fortune	Fr. <u>53.50</u>

M. F. Graf, vérificateur, présente un bref rapport et recommande l'acceptation des comptes. Pas d'opposition.

Toutefois, pour permettre à la société de poursuivre une activité plus concrète, le caissier demande que la cotisation passe de Fr. 3.— par année à **Fr. 3.— par semestre**. L'assemblée accepte (un seul non !).

7. Divers et imprévus

M. J.-P. Moeckli, directeur du collège de Delémont et président de la commission SBMEM pour la formation continue demande au comité d'écrire aux commissions d'école pour attirer leur attention sur ce problème et les encourager à allouer des subsides aux maîtres désireux de se perfectionner !

M. Moritz de Porrentruy pose la question du rachat des cotisations SBMEM : pourquoi un collègue désireux de faire partie de la société seulement après quelques années d'enseignement doit-il payer également les cotisations pour les années antérieures ? — Le comité reprendra contact avec la personne intéressée.

Grâce au dynamisme et à la compréhension de chacun, l'horaire est respecté et la partie administrative est close à **10 h. précises**.

Commission jurassienne d'éducation civique européenne

Concours sur les problèmes de « la Suisse et l'Europe »

Pour commémorer dignement le vingtième anniversaire du Conseil de l'Europe, la commission romande d'éducation civique européenne a organisé, en mai dernier, un vaste forum auquel participaient des représentants de toutes les écoles moyennes du Jura. Cette même commission a été chargée par la commission romande d'éducation civique européenne d'éditer une plaquette traitant des problèmes

de la Suisse face à l'intégration européenne ; cette plaquette rédigée par une équipe que dirigeait M. André Denis, professeur au Gymnase de Porrentruy aidé pour les dessins et les croquis par M. Ernest Guélat, instituteur à Courtételle a été distribuée à tous les élèves des écoles moyennes de Suisse romande.

La commission responsable, présidée par M. J.-A. Tschoumy, directeur de l'Ecole normale, proposait à tous les lecteurs de la plaquette un concours doté de prix par les différents cantons romands.

Les questions

Les élèves de nos écoles moyennes avaient à répondre à six questions les obligeant d'une part à une lecture attentive de la brochure et d'autre part à un raisonnement.

Question 1 : Quels sont, dans l'ordre d'importance, nos clients de l'AELE ?

La plupart des candidats ont répondu de manière parfaite à cette première question, en se basant sur les données statistiques citées dans la plaquette. Il s'agissait de répondre dans l'ordre suivant : Grande-Bretagne, Autriche, Suède, Danemark, Norvège, Portugal et Finlande.

Question 2 : Quel est, de l'AELE ou de la CEE, le partenaire le plus intéressant pour notre commerce extérieur ? Pourquoi ?

Nombreux sont les candidats qui, pour répondre à cette question ont tenu compte du solde des échanges commerciaux avec les deux groupes économiques et ont répondu que l'AELE était notre principal partenaire. Or, il est bien entendu que ce qui importe, ce n'est pas le solde bénéficiaire, mais le volume des échanges. C'est donc la CEE qui est notre partenaire le plus intéressant, car nous exportons vers ces pays pour 5535 millions de francs alors que nous n'exportons que pour 3279 millions de francs vers nos partenaires de l'AELE (chiffres de 1967).

Question 3 : La Suisse est-elle membre de l'AELE, de l'OCDE, de la CEE, du Conseil de l'Europe, de l'ONU, du CERN, du GATT ?

Les candidats qui se sont donnés la peine de s'informer ont généralement répondu de manière exacte à cette troisième question. Il s'agissait de répondre OUI pour l'AELE, l'OCDE, le Conseil de l'Europe, le CERN et le GATT et de répondre NON pour la CEE et l'ONU. Les élèves qui se trompèrent le firent pour le CERN et le GATT ; dans ce dernier cas, ils avaient oublié notre participation aux accords tarifaires du Kennedy-round conduits par le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers).

Question 4 : L'AELE et la CEE visent-elles à être :

- a) une union douanière ?
- b) une union économique ?
- c) une union monétaire ?
- d) une union politique ?
- e) une alliance militaire ?

Les réponses étaient plus délicates, en particulier pour les questions a et b, une définition de ces termes étant nécessaire au préalable. C'est évident que la coopération des professeurs était nécessaire et c'est d'ailleurs ce que recherchaient les auteurs de l'enquête. Il est bien entendu que l'AELE n'est et ne cherche à être pour l'instant qu'une union douanière tandis que la CEE vise à être une union douanière, une union économique, une union monétaire et également une union politique (cause des crises traversées par la Communauté européenne). En revanche, l'idée d'une alliance militaire a été très vite abandonnée.

Question 5 : La Suisse, selon vous, a-t-elle intérêt :

- a) à rester en dehors du mouvement de l'intégration européenne dans le cadre de la CEE ?
- b) à s'intégrer au Marché commun ?

Il s'agissait ici de donner, pour les candidats une opinion personnelle, de prendre une position en la légitimant en quelques lignes. C'est cette légitimation qui était déterminante pour la taxation de cette réponse. La grande majorité des jeunes candidats répond que la Suisse aurait intérêt à s'intégrer au Marché commun. Les raisons données sont d'ordre économique, notre pays ayant des relations commerciales plus fortes avec la CEE et profiterait ainsi de l'union douanière et de l'union économique. Les jeunes qui répondent négativement à cette question évoquent tous notre neutralité politique. Certains estiment que l'éclatement prochain ou probable de l'Association européenne de libre échange nous obligera à nous rapprocher de la CEE et qu'il vaut mieux préparer le terrain, en ménageant éventuellement un statut particulier pour notre neutralité.

Question 6 : Les étrangers travaillant en Suisse envoient une grande partie de leur salaire dans leur pays d'origine. Faut-il le regretter ? Précisez votre pensée.

Les meilleures réponses comportaient plusieurs éléments pour démontrer que les capitaux exportés par les travailleurs étrangers donnaient à ces pays du pouvoir d'achat en Suisse et que d'autre part ces fonds permettaient de coopérer au relèvement économique et social de certaines régions pauvres, ce qui est favorable à toutes les économies. Plusieurs candidats se sont perdus dans des explications humanitaires en perdant de vue l'essentiel.

Les résultats

Pour le Jura, 119 réponses sont parvenues à la commission d'éducation civique européenne. Chaque canton romand procédera aux corrections et récompensera ses propres lauréats. Dans la région jurassienne, les réponses proviennent essentiellement de quelques écoles : Ecole complémentaire commerciale de Moutier, Ecole secondaire de Moutier, Ecole professionnelle de Saint-Imier. Quelques réponses éparses proviennent d'élèves du Technicum de Saint-Imier, du Gymnase français de Bienne et du Gymnase cantonal de Porrentruy.

Parmi les 13 lauréats retenus et qui seront récompensés sous la forme d'un bon d'achat par le canton, 7 sont des élèves de l'Ecole secondaire de Moutier, 5 sont des apprentis de commerce de l'Ecole complémentaire commerciale de Moutier et une candidate est élève au Gymnase français de Bienne. Est-ce le fait que le forum a eu lieu à Moutier qui a encouragé les élèves de cette cité à répondre massivement aux questions du concours ou bien est-ce parce que les enseignants ont encouragé leurs élèves à participer ? Il est dans tous les cas regrettable que les autres établissements n'aient imité les jeunes filles et jeunes gens de Moutier.

Lauréats :

- Premier rang : Muhmenthaler Daniel, Moutier ;
- Deuxième rang : Glauser Eric, Moutier ;
- Troisième rang : Chappuis François,
Jolidon Jean-Marie,
Neukomm Laurent,
Schilt Claude-André (tous de Moutier)
Ietter Eliane, Ipsach,
- Quatrième rang : Bouchat Arielle, Sorvilier,
Carnazzi Geneviève, Moutier,
Marchand Marie-Hélène, Moutier,
Mérillat Frédéric, Perrefite,
Müller Liselotte, Moutier,
Roos Arlette, Crémises.

*Commission jurassienne d'éducation
civique européenne.*

Deux assurances
de bonne compagnie



**Mutuelle
Vaudoise
Accidents**

**Vaudoise
Vie**

La Mutuelle Vaudoise Accidents
a passé des contrats de faveur
avec la Société pédagogique
vaudoise, l'Union du corps ensei-
gnant secondaire genevois et
l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur
les assurances accidents

Si vous n'êtes pas déjà client de la

**Banque
Cantonale
Vaudoise**

vous le serez demain.



BANQUE CANTONALE VAUDOISE
14, pl. St-François, Lausanne.
40 succursales, agences et
bureaux dans toutes les
localités importantes du canton.

**Peindre
avec plaisir**

à l'école, à l'atelier
boîtes de couleurs

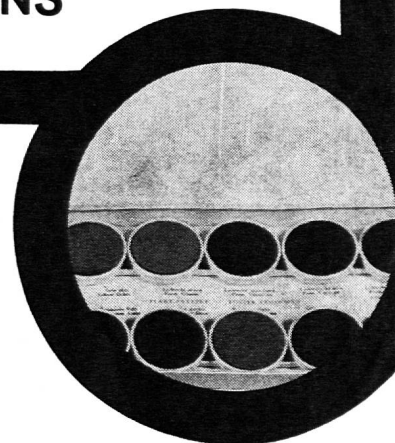
TALENS

Couleurs
aquarelles
et gouaches

Encre de Chine
Rembrandt
noire et couleurs



Dans tous les bons magasins de la branche
TALENS & FILS SA DULLIKEN SO



« A chaque élève son relief
pour une école active » ... et dans chaque classe un globe terrestre !

Notre action globes

Editions DELPLAST, 1032 ROMANEL

Nos reliefs

Pythagore sur le plateau (d'une balance Mettler)

Pour nous divertir, nous avons pesé le théorème de Pythagore: $a^2 + b^2$ pesait 4,693 g. c^2 pesait 4,678 g.

Pourquoi cette différence de 0,015 g? Il est impossible de dire que Pythagore s'est trompé. Nous savons d'autre part que la balance Mettler P160N pèse le milligramme avec une précision invariable. Il faut donc admettre que nous sommes capables d'atteindre une beaucoup plus grande précision dans la construction des balances que dans le découpage des carrés de papier.

Ce jeu a montré encore autre chose – de tout à fait différent: 11,5 secondes nous ont suffi pour effectuer les deux pesées. (Essayez donc de faire deux pesées en moins d'une minute sur une balance à deux plateaux.)

Vous vous demandez pourquoi les balances Mettler sont si rapides. Voilà: vous n'avez pas à jongler avec des poids minuscules – vous n'avez pas à attendre interminablement que l'échelle se soit immobilisée – vous pouvez lire le résultat

sur une seule rangée de chiffres compacte.

Rapidité et haute précision ont rendu les balances Mettler célèbres dans le monde entier. Il est juste de dire qu'on les utilise généralement pour des expériences plus sérieuses que notre jeu avec Pythagore.

Nous nous ferons un plaisir de mettre à votre disposition, avec votre balance Mettler, un recueil de suggestions permettant de donner beaucoup de variété à l'enseignement de la gravimétrie.



Mettler

Mettler Instrumente AG
CH-8606 Greifensee-Zürich, Suisse
Tél. 051 87 63 11

Imprimerie Gerbez S.A. Montreux

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
3000 BERN E

J. A.
1820 Montreux 1